Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-200070662-20251202-2025_202-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :
Avis formalisé sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2031

N° 2025-202

L'an deux mille vingt-cinq

Le 02 décembre, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Sainte-Anne sur Vilaine, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. ALLAIN, AUBRY, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, HAMON, JUGAN, LASSALLE, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MERAULT, MINIER, RIFFAULT, RINFRAY, ROGER, ROLLAND, ROUXEL, SOLLIER.

. pouvoirs

M. Samuel DANION	à	M. David JUGAN
Mme Christèle GOUR	à	M. Vincent MINIER
M. Norbert JANVIER	à	Mme Nadine DREAN
Mme Marie-Françoise MORICEAU	à	M. Jean-Eric BERTON
M. Jean-François PILARD	à	Mme Bérénice ROLLAND

DATE DE CONVOCATION :
le 24/11/2025

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**28**
Votants	**33**

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriale ;

Vu la délibération n°2024-4-4 du Conseil communautaire du 16 avril 2024 émettant un avis favorable à la procédure de révision du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Solidarités-emploi réunie le 12 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par le bureau communautaire en date du 25 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-200070662-20251202-2025_202-DE

Considérant que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage, élaboré conjointement par l'État et le Conseil départemental, arrive à échéance en 2025 ;

Considérant qu'une large démarche partenariale a permis de dresser un diagnostic partagé et une évaluation du schéma 2020-2025 autour de plusieurs volets : accueil (aires permanentes, grands passages, stationnements diffus), habitat (terrains familiaux, situations d'ancrage), et accompagnement socio-éducatif (scolarisation, insertion, santé, accès aux droits) ;

Considérant que le schéma départemental 2026-2031 comprend 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales, dont celle de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Considérant que l'aire d'accueil intercommunale dispose de 12 emplacements, pour un taux d'occupation moyen de 57,5 % entre 2020 et 2025 ;

Considérant que les objectifs de Bretagne Porte de Loire Communauté fixés dans le schéma 2026-2031 se présentent ainsi :

- l'étude d'une mise à disposition d'un terrain de petits passages d'environ 5 000 m², afin de prévenir les stationnements illicites, fluidifier les grands passages et disposer d'une solution alternative lors de la fermeture estivale de l'aire ;
- la proposition d'un inventaire des stationnements diffus à l'échelle intercommunale, accompagné d'un protocole de gestion et d'un modèle de convention de médiation ;
- la réhabilitation de l'aire d'accueil, après 20 ans d'utilisation, afin d'assurer la qualité et la pérennité de l'équipement ;
- l'étude d'une actualisation du diagnostic habitat à mi-parcours, visant à réévaluer les besoins en terrains familiaux et à identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles, en lien avec la DDTM.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité (1 abstention) :

- EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2031 tel que présenté par l'Etat et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

- CONFIRME l'engagement de Bretagne Porte de Loire Communauté dans la mise en œuvre des actions prévues dans sa fiche territoriale,

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération et à la transmission de l'avis communautaire à l'Etat et au Conseil départemental.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE